

## CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

### **Préavis 2016-2021 / N° 43**

#### **Demande de crédit d'études en vue de la requalification de la route du Lac (RC1), tronçon giratoire Châtelain / giratoire de la Couronnette**

La commission était composée de

Mesdames Valeria Mozzetti  
Florence Fries, rapporteur

Messieurs Jacques Tschudin, Président  
Philippe Anderegg  
Jean-François Buvelot  
Raphaël Chappuis  
Antonio Mangallanes

Dans sa séance du 11.03.20, la commission a examiné ce préavis. M. le Municipal Loïc Haldimann et M. Serge Gambarasi, chef de service des travaux, étaient tous deux présents et ont répondu aux questions soulevées par les membres de la commission. Nous les en remercions.

M. Tschudin demande en préambule si ce projet est inclus dans le programme du DISREN. Effectivement, 6% de remboursement sont prévus sur l'ensemble des travaux. M. Gambarasi précise que le souhait de la région est une harmonisation de la RC1 en proposant aux différentes communes impactées par le projet un catalogue d'intentions et d'aménagement uniformes, entre Allaman et Coppet. Le tronçon prévu pour la demande d'études actuelle va du giratoire Châtelain au giratoire de la Couronnette.

Région de Nyon a mandaté le bureau SITEC pour une étude qui a fait un rapport en mars 2016. Ce projet fait partie du Grand Genève (RA2) qui permet d'obtenir des subventions (Coppet, Prangins et Gland) en vue de monter les différents projets ensemble et d'arriver à une réalisation d'ici 2023 ? pour bénéficier de ces subventions payées sur facture finale.

Le plan de quartier Bellefontaine prévu devra logiquement bénéficier de ces aménagements. En effet, la contrainte est l'obligation de poser un revêtement phono absorbant. Une réflexion sera également menée concernant le carrefour de la route de l'Hôpital ainsi que le carrefour Montblanc. Le plan directeur d'éclairage prévoit un éclairage dynamique progressif.

Un membre de la commission émet le vœu de mettre l'accent sur la mobilité douce et de s'adjointre les services d'un expert en mobilité douce. M. Haldimann répond que cette problématique est prise très au sérieux par la Municipalité. Un ingénieur trafic est actif dans le bureau mandaté. La commission souhaite que l'association Pro-vélo donne son avis avant la réalisation des travaux. Il est également demandé d'être attentif à l'aspect paysager dans la mesure du possible de toutes les contraintes existantes.

Les subventions prévues seront chiffrées dans le préavis de construction,

La commission émet les vœux suivants une fois que l'étude sera finie et prête à être soumise au Conseil Communal que :

- Le projet tienne compte dans le cadre de la mobilité douce la cohabitation entre piéton et cycliste
- Le projet tienne compte des aspects paysagiste du secteur concerné
- Le projet présente en détail les installations d'éclairage du secteur concerné

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous invite à prendre la décision suivante

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE**

Vu le préavis 2016-2021 / N°43 de la Municipalité du 27 janvier 2020

Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Entérine les conclusions suivantes :

- A. Adopte le préavis municipal 2016-2021 / N° 43 relatif à la demande de crédit d'études de Fr. 184'000.- TTC en vue de la requalification de la route du Lac RC1 A, tronçon giratoire Châtelain / giratoire de la Couronnette.
- B. Accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 184'000.- TTC pour son financement.
- C. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
- D. Autorise la Municipalité à amortir ce montant en une fois sur une année civile et à l'imputer au compte 4300.501010.

Au nom de la commission :

Le Président



Jacques Tschudin

Le Rapporteur



Florence Fries

Rolle, le 30 mars 2020